



COMMENT ORGANISER UN EVENEMENT POUR SOUTENIR ASD ?

Vous souhaitez organiser un événement pour soutenir d'ASD. Merci beaucoup !

C'est grâce à vous que nous pouvons mener à bien nos projets pour soutenir les familles, communiquer sur la maladie et participer à la recherche.

La démarche à suivre :

Nous envoyer un mail à l'adresse contact@dravet.fr en nous indiquant :

- La présentation de l'événement :
 - o Le type d'événement (course, tenue de stand, randonnée, concert...)
 - o La date
 - o Le lieu
- Les objectifs de l'événement
 - o Représentation
 - o Communication
 - o Lever des fonds
 - o Autre
- Les partenaires de l'événement s'il y en a
 - o Association
 - o Municipalité, collectivités
 - o Institutions
 - o Entreprises
 - o Autres
- Le public que vous allez rencontrer
 - o Grand public
 - o Familles Dravet
 - o Professionnels
- Votre souhait / besoin
 - o Aucun
 - o Utilisation du logo d'ASD
 - o Recevoir des flyers, livrets, présentations de l'association...
 - o Obtenir le prêt d'un kakemono / drapeau / banderole
- Qui sera présent pour représenter ASD

Nous vous répondrons dès que possible pour vous donner l'accord si vous avez demandé l'utilisation du logo d'ASD et nous vous indiquerons comment nous pouvons vous faire parvenir le matériel demandé s'il est disponible.

Prêt de matériel :

Si on vous prête du matériel, il vous sera envoyé par la poste à votre adresse. Vous vous engagez à le renvoyer à l'adresse que nous vous indiquerons dans les deux semaines suivant l'événement. Vous pourrez envoyer un rib et la facture des frais d'envoi à contact@dravet.fr. Ils vous seront remboursés.

Nous pouvons vous prêter, dans la limite de la disponibilité de matériel, un kakemono, un drapeau ou une grande banderole.

Levée de fond :

Si vous levez des fonds pour ASD, vous pouvez les reverser à l'association par virement ou en nous envoyant un ou des chèques émis à l'ordre de l'Alliance Syndrome de Dravet. Il n'est pas possible d'envoyer d'espèces par la poste, dans ce cas, nous vous proposons d'encaisser sur votre compte personnel les dons et de nous faire un virement ou de nous envoyer un chèque. L'association étant d'intérêt général, nous pouvons émettre des reçus fiscaux. Pour cela nous avons besoin de l'adresse postale des donateurs. Si les dons sont effectués sous forme de chèque, nous avons les adresses sur les chèques, sinon vous pouvez nous transmettre les coordonnées des donateurs.

Bonne idée : vous pouvez aussi proposer sur votre stand un QRcode qui mène vers notre page de dons en ligne.

Communication :

Avant l'événement :

- Nous pouvons communiquer sur nos réseaux sociaux et sur le serveur Discord de l'association sur votre événement. Si vous en avez merci de nous transmettre vos visuels et toutes les informations nécessaires.
- Nous pouvons, avec les référents régionaux, informer les adhérents de votre région.

Après l'événement :

- Merci de nous transmettre les articles de presse concernant votre événement, nous pourrions les transmettre sur les réseaux sociaux.
- Vous pouvez nous envoyer un petit article et une photo que nous pourrions mettre sur notre site internet, sur les réseaux sociaux et dans notre newsletter. Si vous nous transmettez une photo, nous ne pourrions la publier que si nous avons les droits à l'image des personnes présentes sur la photo (sauf dans le cadre une photo générale d'un événement, dans ce cas il n'est pas nécessaire d'avoir le droit à l'image de chaque personne). Sur demande nous vous enverrons le document de droit à l'image à remplir. Pour les personnes mineures la signature de tous les représentants légaux est nécessaire.
- Nous pouvons effectuer des remerciements sur les réseaux sociaux ou par mail si ça vous semble pertinent.

N'hésitez pas à nous contacter à contact@dravet.fr

Nous sommes disponibles pour répondre à vos questions et pour échanger avec vous sur vos projets !